

COMMISSION TECHNIQUE

Pôle Football Animation

Procès-verbal n° 05

(Mise en ligne le 03/09/2019)

Réunion du :	Mardi 03 Septembre 2019
Présidence :	Mme Julie ALFONSI
Présents :	Mme DAMIR Khadija, M. LECOEUR Julien, M.SUCH Mathias,

INSTRUCTION CONCERNANT L'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DU POLE FOOTBALL ANIMATION

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission des Compétitions ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission Générale d'Appel du District de Provence.

1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- Soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de **QUARANTE HUIT** heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.

5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant d'un montant de **50 Euros**.

INFORMATIONS GENERALES

Rentrée du Football Animation : Catégorie U10/U11

La Rentrée du Foot représente l'évènement qui marque le lancement de la nouvelle saison du Football d'Animation en Provence.

A ce sujet, *la Journée d'Accueil pour la catégorie U10 / U11* aura lieu le :

Samedi 14 Septembre 2019

Le District de Provence et ses éducateurs membres de la Commission Technique vous proposeront des plateaux éducatifs et ludiques (rencontres, jeux et ateliers techniques, animation).

L'engagement s'effectue par secteur géographique. Les terrains ainsi que les convocations des équipes vous seront communiqués ultérieurement par publication sur le Site Internet.

Un document a été mis en ligne sur notre site Internet et diffusé sur les mails officiels de l'ensemble des Clubs afin de s'inscrire pour cette journée.

Rentrée du Football Animation : Catégorie U8/U9

La prochaine journée qui marque le lancement de la nouvelle saison du Football d'Animation en Provence concerne *la catégorie U8 / U9*, celle-ci aura lieu le :

Samedi 21 Septembre 2019

Le District de Provence et ses éducateurs membres de la Commission Technique vous proposeront des plateaux éducatifs et ludiques (rencontres, jeux et ateliers techniques, animation).

L'engagement s'effectue par secteur géographique avec comme date limite **le Lundi 16 Septembre à 12H**.

Les terrains ainsi que les convocations des équipes vous seront communiqués ultérieurement par publication sur le Site Internet.

Un document a été mis en ligne sur notre site Internet et diffusé sur les mails officiels de l'ensemble des Clubs afin de s'inscrire pour cette journée.

Réunions d'Information Football Animation 2019 - 2020

Afin d'expliquer *l'organisation et les nouvelles préconisations autour du Football d'animation (U6 à U13)*. Nous convions les responsables de ces catégories à une réunion explicative où nous répondrons aux questions.

Deux dates sont proposées :

- **Le Samedi 07 Septembre 2019 à 10h30 au siège District de Provence**
- **Le Lundi 09 Septembre 2019 à 18h30 à BOUC BEL AIR (Complexe Sportif Guy DRUT, 254 Rue Jacques Yves Cousteau 13320 BOUC BEL AIR)**

Les Clubs devront se positionner sur l'une de ces deux dates en nous précisant l'identité des personnes qui s'y rendront **avant le Mercredi 04 Septembre 2019** à l'adresse suivante :

secretariat@provence.fff.fr
A l'attention de la Commission technique

Brassage Catégorie U10 à U13

Nous vous rappelons que la 1^{ère} Journée de Brassage des catégories U10 à U13 débutera le :

Samedi 21 Septembre 2019

Engagements Football Animation Saison 2019 - 2020

Catégories U6 à U9 :

L'engagement des équipes des catégories U6, U7, U8, et U9, se fera uniquement à l'aide des formulaires téléchargeables et disponibles sur le site internet du District de Provence (également envoyé sur les messageries officielles des clubs). Les dates limite d'engagement figurent sur les documents correspondants.

U6 à U9 F :

L'engagement des équipes U6 à U9 féminines s'effectue également à l'aide des formulaires téléchargeables et disponibles sur le site internet du District de Provence (également envoyé sur les messageries officielles des clubs). Une licenciée U10 F qui débute la pratique, pourra participer à ces plateaux. La date limite d'engagement figure sur les documents correspondants.

Catégories U10 à U13 :

Concernant les catégories U10 à U13, **l'engagement s'effectue via le logiciel « Footclubs » (prévu la semaine du 15 au 19 Juillet).**

3 niveaux de pratique sont proposés (Critérium, niveau 1, niveau 2). Les engagements sont en cours de création sur « Footclubs » et vous serez informés très prochainement de l'ouverture.

- Les **clubs labellisés** ont la possibilité d'engager deux équipes en niveau Critérium par année d'âge
- Si le club n'est pas labellisé, il ne peut engager qu'une seule équipe par année d'âge en niveau Critérium
- Chaque club peut engager deux équipes en niveau 1 par année d'âge
- Les clubs peuvent engager un nombre illimité d'équipes en niveau 2 quel que soit la catégorie
- Un nouveau club ne peut s'engager qu'en niveau 2

Les clubs auront la possibilité de choisir leur niveau d'engagement, cependant des brassages seront mis en place pour évaluer et vérifier ces engagements (voir ci-dessous).

NB : lors de vos engagements, toutes les équipes engagées en niveau Critérium représentent vos équipes 1, et les autres équipes représentent vos équipes 2, 3, 4 etc... en fonction du niveau et de votre nombre d'équipes engagées.

Afin de déterminer ces différents groupes de niveau, trois journées dites de brassage sont prévues au calendrier (21, 28 septembre et 5 octobre). Ces brassages ont pour but **d'évaluer le niveau des équipes engagées** et ainsi, de pouvoir constituer des groupes homogènes et équilibrés. Une équipe engagée dans un niveau qui ne correspond pas à sa valeur, sera automatiquement basculée dans un niveau inférieur ou supérieur en fonction des résultats observés sur ces trois journées de brassage.

À mi saison et en fonction des résultats observés sur la phase 1, une seconde régulation sera réalisée dans le but de conserver le meilleur équilibre possible.

Catégories U10 à U12 F :

L'engagement des équipes U10 à U12 féminines s'effectue à l'aide des formulaires téléchargeables et disponibles sur le site internet du District de Provence (également envoyé sur les messageries officielles des clubs). Cette offre de pratique concerne les licenciées U10, U11, U12 F. Les dates limite d'engagement figurent sur les documents correspondants.

Cette offre de pratique étant une création, nous sommes dépendants du nombre d'équipes engagées pour constituer les groupes. Ainsi les journées prévues pour ces catégories, se joueront en même temps que celles prévues pour les garçons. Si le nombre d'équipes engagées est conséquent, des brassages seront également mis en place afin d'avoir des groupes équilibrés.

SECTION DEBUTANTS

Engagements Débutants 2019 / 2020

Les Clubs souhaitant engager des équipes U6, U7, U8, U9 pour la Saison 2019/2020 devront renvoyer [la fiche d'inscription](#) diffusée sur notre site internet mais également envoyée sur la boîte mail officielle des Clubs.

Il est toutefois à noter que désormais tous les plateaux seront programmés **UNIQUEMENT les matins**

Les engagements concernant **les équipes féminines U6 à U9F et U10 à U12F (nouvelle offre de pratique)** se font également non pas sur Footclubs mais via [une fiche d'inscription](#) à nous retourner aux dates mentionnées.

La Présidente: Mme ALFONSI Julie

